

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 39/2021

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

**Toutes les rues de la communes et les voies départementales en agglomération
HERZEELE – Sté Bouygues Energies et Services**

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 08 février 2021 – de Mme Hélène DELABRE– de la Sté Bouygues Energies et Services – rue des jolis champs – 62800 LIEVIN.

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour des travaux de déploiement de la fibre optique très haut débit pour toutes les rues de la communes et les voies départementales en agglomération ;

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte et limitée à 30km/h, sur toutes les rues de la commune et les voies départementales (en agglomération), pour la réalisation des travaux de déploiement de la fibre optique très haut débit, à partir du 16 février 2021 pour une durée de 3 mois.

ARTICLE 2 : En cas de nécessité, la circulation peut être alternée par feu tricolore.

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux et pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 4 : La Sté Bouygues Energies et Services – rue des jolis champs – 62800 LIEVIN – chargée des travaux, mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame Del Litto, responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – **e-mail :**
voirie.dunkerque@lenord.fr –

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – **e-mail :**
cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr

- Madame Hélène DELABRE de la Sté Bouygues Energies et Services –rue des jolis champs – 62800 LIEVIN – chargée des travaux, mettra en place la signalisation nécessaire - **e-mail :**
pass.admi.thd5962@bouygues-es.com

Fait à HERZEELE, le 10 février 2021

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 10 février 2021

Le Maire,
S.FRANCKE

